

Rencontre avec la direction de l'ENAP : La CGT IP continue d'œuvrer pour l'amélioration des droits et de la scolarité des personnels

La CGT Insertion Probation, organisation syndicale majoritaire des personnels travaillant en SPIP, a rencontré la direction de l'Ecole et les responsables RH, lors de sa présence à l'ENAP pour la sortie d'amphi d'affectation des CPIP 29 et Externes sur titre 5.

● **Déroulé de formations : permis à points, dysfonctionnements épreuves écrites et contenus de formations ...**

Notre organisation syndicale s'est fait le relai des dysfonctionnements remontés par les élèves de la CPIP 30 concernant le contenu des épreuves écrites et le déroulé de celles-ci (accès aux copies des épreuves notamment).

Il est impératif que le contenu des sujets et déroulé des épreuves écrites répondent à des processus clairs, établis par l'école, soucieux du respect des valeurs pédagogiques et de l'égalité de traitement des élèves et stagiaires. D'autant plus quand des modules de formations sont dispensés par plusieurs intervenant.e.s. Cela nécessite que l'école s'assure du développement égalitaire et de la cohérence des concepts présentés en cours. De plus, les évaluations se doivent de correspondre aux attendus des services quant aux aptitudes professionnelles des élèves et stagiaires et non consister à les interroger sur des concepts éloignés voire sans lien avec les fonctions et missions qu'ils et elles auront à exercer.

Comment ainsi ne pas s'étonner des contenus des épreuves de psychologie ou autre psychocriminologie, ou même des violences intra familiales, très éloigné des pratiques des services ?

En outre, l'ENAP doit prendre les mesures qui s'imposent à elle lorsque des élèves et stagiaires font remonter des ruptures de traitement éventuels.

La CGT IP a tenu à rappeler devant la Direction de l'Ecole son positionnement de rejet total face à l'instauration d'un permis à points pour les élèves et stagiaires qui viendrait interférer dans l'évaluation de l'aptitude professionnelle d'un.e futur.e collègue CPIP et DPIP.

L'évaluation du positionnement professionnel ne peut s'entendre, dans le respect des textes existants, que par l'évaluation sur les lieux de stages des aptitudes professionnelles attendues pour exercer les futures missions de CPIP et DPIP. Et rien d'autre ! (communiqué CGT IP sur le permis à points :

<https://www.cgtspip.org/wp-content/uploads/2026/06/Permis-a-points-a-l-ENAP-fin-de-lexperimentation-pour-la-filiere-IP.pdf>)

Concernant les contenus de formation des CPIP et DPIP, la CGT IP a réitéré sa demande d'ouvrir avec l'École (et la DAP) des temps d'échanges, de concertations et de groupes de travail avec les organisations syndicales représentatives en SPIP. D'autant que cette question n'a fait l'objet d'aucune réflexion dans le cadre des assises de la formation lancées fin 2024 et quelle ne fait pas partie des priorités diligentées par la DGAP auprès de l'ENAP.

La CGT IP ne cesse de le rappeler, il existe un décalage trop important entre les enseignements de l'ENAP et la réalité des pratiques au sein des services. Les SPIP ne sont pas le tout criminologique basé sur la seule évaluation du risque. Les élèves et stagiaires CPIP réclament bel et bien plus de cours liés aux droits sociaux et aux politiques publiques d'insertion, enseignements qui leur sont nécessaires lorsqu'ils sont confrontés à la réalité en service et à la prise en charge des publics qui leur sont confiés.

Concernant les DPIP, il est désormais nécessaire de mettre fin à la pré-affectation qui ne permet en aucune façon au DPIP stagiaire d'être placé en position d'apprentissage ; tout comme d'enfin adapter les modules de formation à la réalité de leur mission tels que des modules dédiés aux techniques d'encadrement (autre que par le prisme d'un management autoritaire), aux droits des agents ou encore au dialogue social.

Mission ENAP 2 :

Notre organisation syndicale a tenu à être transparente avec la Direction de l'Ecole. Dans le cadre des réunions nationales réalisées avec la mission « ENAP 2 », la CGT IP a porté la nécessaire refonte des contenus de formation des CPIP et DPIP ainsi que son rejet de voir les futur.e.s agent.es de la filière IP formé.e.s dans des lieux différents suivant le corps d'appartenance. Notre organisation syndicale s'oppose à une école spécifique qui ne formerait que les corps de CAT A ayant des fonctions de management pendant que les autres corps travaillant en SPIP seraient formés sur un autre lieu. En conformité avec son revendicatif de direction autonome, la CGT IP favorise un lieu de formation commun pour la filière IP et à tous les corps travaillant en SPIP.

L'ENAP nous dit avoir défendu le maintien d'une seule école sur le secteur d'Agen mais elle aurait été sollicitée, par la suite, à plusieurs reprises, par la mission ENAP 2 pour recueillir leur avis sur d'autres hypothèses, c'est-à-dire une école sur plusieurs sites différents. L'ENAP serait également en attente du rapport qui doit être transmis au ministre par la Mission cet été en vue d'arbitrages du GDS en fonction des ces choix politiques et des considérations budgétaires qui en découleraient.

Procédure disciplinaire concernant la filière IP au sein de l'ENAP :

Notre organisation syndicale dénonce de longue date le détournement par l'ENAP de la procédure disciplinaire pour les corps de la filière IP, pourtant encadrée par des dispositions réglementaires strictes. **A force de pugnacité, la Direction de l'ENAP n'a pu qu'enfin donner raison à notre organisation syndicale et aux éléments que nous défendons. L'ENAP ne dispose d'aucun pouvoir en matière disciplinaire pour les stagiaires de la filière IP !**

Nous avons ainsi obtenu l'annulation de sanctions prises illégalement pour des stagiaires CPIP en formation suite à leur saisine.

Concernant les élèves, la DGAP et l'école nous opposent un arrêté du 28 octobre 2016 relatif à la délégation du pouvoir disciplinaire au Directeur de l'ENAP. Pour la CGT IP, cet arrêté est entaché d'irrégularité puisqu'il n'est tout simplement jamais passé en CSA SPIP national. Le CT de L'ENAP, seule instance qui a validé cet arrêté, n'avait aucune prérogative pour ce faire puisqu'il ne peut prendre des décisions que pour les personnels de l'ENAP, pas pour celles et ceux qui y suivent des formations. De plus, cet arrêté ne donne aucune délégation à l'école pour le prononcé d'une sanction autre que l'avertissement ou le blâme.

La CGT IP réclame la communication d'un process clair et respectueux des textes sur les délégations de pouvoir (délégation du ministre) et exige que la procédure à respecter lorsque la procédure disciplinaire s'engage fasse l'objet d'une information transparente aux élèves et stagiaires. Notamment le droit d'être assisté par un.e représentant.e de son choix lors de la remise de la demande d'explication ou lors d'un éventuel entretien disciplinaire. Les droits de la défense doivent enfin être respectés à l'école, comme ailleurs. Cette information devra détailler les différentes procédures applicables s'agissant tant de la demande d'explication que de la réelle procédure disciplinaire engagée.

Nous resterons vigilant.e.s quant à l'élaboration et à la diffusion de ces procédures en accord avec le droit. Dans l'attente, nous invitons à nouveau tous les élèves et stagiaires à se rapprocher de nous pour connaître leurs droits et veiller à leurs respects par l'ENAP.

● Communication syndicale auprès des élèves et stagiaires – communication des livrets de formation de la filière IP :

Suite à la mise en conformité avec la décision relative aux conditions et modalités d'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales dans les services relevant du ministère de la justice (décision NTIC) datée du 1er Septembre 2025, les OS représentatives peuvent enfin communiquer librement aux élèves et stagiaires dès lors qu'elles sont représentatives de ces corps.

La CGT IP, organisation majoritaire au sein des SPIP est ainsi largement légitime à pouvoir le faire . Comme les élèves et stagiaires sont légitimes à être informés de nos communication sur la défense de leurs intérêts !

La CGT IP , organisation majoritaire des personnels en SPIP et représentative à tout niveau ministériel, exige donc de recevoir, au même titre que les OS disposant de représentant.e.s permanent.e.s à l'ENAP les informations et accès informatiques nécessaires pour mettre en pratique ce droit à communication et information syndicale .

● Établir un bilan annuel des dispositifs de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) mis en place au sein de l'École :

Demandée par la CGT, une présentation d'un bilan des dispositifs mis en place par l'ENAP afin de prévenir et lutter contre les VSS en son sein a été réalisée lors du Conseil d'Administration de novembre 2023.

Notre organisation syndicale a renouvelé sa demande qu'une présentation annuelle de ces dispositifs (nombre de saisines, nombre de situations traitées, d'accompagnements proposés et mesures conservatoires ou disciplinaires prises) basée sur les bilans allo discrim présentés en CSAM puisse être réalisée auprès des OS représentatives des élèves et stagiaires de l'école.

Tant que nous ne serons pas entendus, nous continuerons de porter cette exigence.

● Rendre lisible pour toutes et tous le système de gestion de la procédure de demandes d'affectations dites dérogatoires (par l'École et le lien avec les services RH de la DAP) :

La CGT IP déplore l'opacité de la procédure d'octroi des dérogations d'affectations en stage (ENAP) comme pour la première affectation (DGAP) pouvant laisser croire aux futur.e.s collègues que leur octroi relève uniquement d'une appréciation subjective de situations individuelles portées et non pas sur des critères identifiés et définis par l'administration comme cela est le cas.

Ce manque de transparence et de communication de l'ENAP, laissent espérer des élèves ou stagiaires alors même que leur situation ne relèvera in fine d'aucun critère d'octroi. **C'est pourquoi la CGT IP revendique une information complète à toutes et tous les élèves et stagiaires au moment des demandes d'affectation dérogatoires.** De plus, l'ENAP doit réfléchir à un véritable accompagnement RH. Les difficultés remontées par les élèves et stagiaires font apparaître des manquements criants en la matière. **La CGT IP exige que des moyens soient mis sur la politique d'accompagnement RH et une professionnalisation des personnels en charge de ces politiques.**

La CGT IP ne lâchera rien pour défendre les intérêts des personnels et le respect de leurs droits

Nous sommes présent.e.s au sein de l'ENAP de façon régulière lors des regroupements des élèves et stagiaires de la filière IP . N'hésitez pas à passer nous voir et/ou nous contacter, nous sommes là pour vous : [cgtip.enap@gmail.com/](mailto:cgtip.enap@gmail.com) 06.41.98.66.32

Montreuil, le 4 août 2026



Du 3 au 10 décembre 2026

Pour une justice humaniste et contre un SPIP surexploité



VOTEZ

insertion
probation
la cgt
www.cgtspip.org